

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 05 AVRIL
2016
(à adopter lors d'une Assemblée Générale
ultérieure)**

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Demande de constatation du quorum

Proposition d'ouverture de l'assemblée

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Gaëlle Hadorn

Adoptée à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Claudia Cachay-Osorio et Noël Brouillette soient respectivement animatrice et secrétaire de la présente assemblée.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Kathy Teasdale

Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour se lise comme suit:

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Praesidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

0.5 Avis de motion

1. Élections partielles

2. Positionnement politique

3. Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

*Appuyée par Camille Gagné
Adoptée à l'unanimité*

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2016.

*Proposée par Corinne Baillargeon
Appuyée par Gaëlle Hadorn
Adoptée à l'unanimité*

0.5 Avis de motion

1) Que l'on crée un poste aux affaires féministes au sein du Conseil Exécutif de la SOGÉÉCOM;

Que le comité femmes devienne un comité permanent de la SOGÉÉCOM;

Qu'en ce sens, on modifie les articles 44, 45, 59, 63 et que l'on ajoute les articles 58 et 65. Qu'ils se lisent comme suit :

Article 44 : Composition

Le Conseil Exécutif se compose d'au plus 10 déléguées et 18 adjointes, élues par l'Assemblée Générale comme titulaires de leurs fonctions respectives, telles qu'elles sont définies dans les articles 49 à 59. Il s'agit de la déléguée à la Coordination, de la déléguée aux Affaires Internes, de la déléguée aux Affaires Externes, de la déléguée à la Pédagogie, de la déléguée à l'Information, de la déléguée à la Mobilisation, de la déléguée à l'Animation Culturelle, de la déléguée à la Trésorerie, de la déléguée aux Affaires Féministes et de la déléguée à la Formation Continue. Les adjointes à l'Exécutif sont également considérées comme des Exécutantes.

Article 45 : Éligibilité

Tous les membres de la SOGÉÉCOM, et uniquement ceux-ci, peuvent faire partie du Conseil Exécutif, excepté les employées de la SOGÉÉCOM. Exceptionnellement, le poste de déléguée aux Affaires Féministes ne peut être occupé que par une femme. Si une Exécutante cesse d'être membre de la SOGÉÉCOM durant son mandat, elle cesse par conséquent d'être Exécutante.

De même, les Exécutantes de la SOGÉÉCOM ne peuvent être engagées comme employées rémunérées de la SOGÉÉCOM. Les Exécutantes de la SOGÉÉCOM ne sont pas salariées et ne bénéficient d'aucun avantage de quelque forme que ce soit.

Les membres du Conseil Exécutif ne peuvent, en aucun cas, siéger à titre d'élues dans une instance de parti politique ou être à l'emploi d'un parti politique pendant leur mandat à la SOGÉÉCOM.

Article 59 : Déléguée aux Affaires Féministes

Elle :

- a) Convoque les réunions du Comité Femmes;
- b) Siège d'office au Comité Femmes, le coordonne et fait le lien avec le Conseil Exécutif;
- c) Siège d'office au Congrès Femmes et toute autre instance féministe dont est membre la

SOGÉÉCOM;

d) Articule les positions féministes adoptées en Assemblée Générale et réfléchit à des nouvelles orientations féministes possibles;

e) S'assure que le travail d'information et de diffusion qui touche les affaires féministes au sein de la SOGÉÉCOM (bulletin d'information, tracts, dépliants, etc.) soit accompli, et ce, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale et du Comité Femmes;

f) S'assure de la création et du maintien d'un espace sécuritaire (*Safe Space*) au sein de la SOGÉÉCOM.

Article 60 : Adjointes à l'Exécutif

L'Assemblée Générale peut élire, sauf pour les déléguées à la Coordination et à la Trésorerie, un maximum de deux (2) adjointes pour chaque déléguée afin de l'assister dans ses tâches. Les adjointes aux Affaires Féministes se doivent d'être des femmes. L'Assemblée Générale peut également élire une adjointe à la Coordination et à la Trésorerie. Il ne peut y avoir d'adjointes à un poste à l'exécutif laissé vacant. Le travail des adjointes est coordonné par la déléguée qu'elles assistent. L'élection des adjointes à l'exécutif doit elle aussi suivre les procédures d'élections (annexe B).

Article 64 : Mandat

Le Conseil Exécutif a le pouvoir de créer des comités sur une question particulière, soit pour faire avancer un dossier ou pour consulter les étudiantes sur un sujet spécifique. En le créant, il doit décider du mandat exact du comité, de sa composition, de même que ses règles de fonctionnement et son échéancier. En tout temps, les comités ad hoc sont redevables au Conseil Exécutif.

Le Conseil Exécutif dispose aussi de quatre (4) comités permanents. Ceux-ci sont régis par des règles particulières définies aux articles suivants.

Article 68 : Comité Femmes

Le Comité Femmes de Maisonneuve a pour mission la promotion et la sensibilisation au féminisme au sein de la communauté étudiante. Il représente un lieu de rencontre privilégié encourageant les discussions ou la planification d'actions ou d'activités en lien avec la condition féminine.

Le Comité Femmes est responsable d'organiser la mobilisation autour des revendications féministes de la SOGÉÉCOM. Il peut aussi initier des actions sur des sujets ponctuels qui respectent la mission et les positions féministes de la SOGÉÉCOM.

La déléguée aux Affaires Féministe est responsable de la coordination du Comité Femmes. Le Comité Femmes est non-mixte. Une étudiante peut être expulsée à majorité des 2/3 des membres présentes pour des motifs d'entrave seulement.

Repris par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

2) Que l'on ajoute à l'Annexe D-Organismes des Statuts et règlements de la SOGÉÉCOM le

comité suivant:

Club de Quidditch de Maisonneuve les Valkyries

Le Club de Quidditch de Maisonneuve les Valkyries est une équipe de quidditch compétitive aux pratiques ouvertes à tous les étudiants et étudiantes du Collège de Maisonneuve. Ses membres participent à des matchs officiels, affrontant diverses équipes collégiales durant la saison sportive, et promouvoient l'expansion de ce sport émergent.

Repris par Blanche Bérubé-Babin

Adoptée à l'unanimité

1.0 Élections partielles

Que l'on tienne des élections;

Qu'à cet effet, on tienne une période de présentation suivie d'une période de questions-réponses d'un total de 5 minutes maximum par candidature pour chacun des postes;

Qu'au terme des présentations, on procède aux élections par vote secret à l'aide des bulletins de vote prévus à cet effet.

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

Candidature spontanée de Dominic Cabrera au poste de Délégué-e à la Pédagogie

Candidature spontanée de Kathy Teasdale au poste de déléguée aux Affaires Féministes

Candidature spontanée de Flavie Charbonneau au poste de Coordonnatrice du CREM

Candidature spontanée de Grégoire Bouchard-Paquet au poste de Coordonateur du CREM

Candidature spontanée de Raphaël Gaudreau au poste de Responsable de la Programmation du CREM

Candidature spontanée de Samuel Graveline au poste de Chef de Pupitre-aux-arts et Spectacles du TDU

2.0 Positionnement politique

Considérant qu'un accès sans restriction à l'ensemble des factures compilées à l'ASSÉ peut comporter le risque de donner accès à des informations personnelles de militants et militantes ou à des informations incriminantes pour des personnes ou pour l'organisation;

Considérant que les factures relatives aux différents postes budgétaires des comptes de l'ASSÉ peuvent être consultées au bureau de l'ASSÉ pour tout membre voulant davantage d'informations sur des points précis du budget;

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 avril 2016 – À ADOPTER LORS D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ULTÉRIEURE.

Document public

Page 3 de 5

Considérant que, dans la majorité des cas, une facture ou un relevé de carte de crédit/débit ne permet pas de juger de la légitimité d'une dépense sans le contexte;
Considérant l'importance de la transparence au sein d'une organisation qui se veut démocratique;

Que la SOGEECOM soit en faveur que les comités de travail de l'ASSÉ ajoutent aux bilans produits pour les congrès une description de leurs dépenses;

Qu'en cas de doute sur certaines dépenses, les membres puissent accéder aux factures concernées anonymisées, comme c'est déjà le cas.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

Que la prochaine campagne de l'ASSÉ porte sur la précarité étudiante.

Que les revendications aillent dans le sens des points suivants:

1-Pour un revenu de travail décent, le salaire minimum à 15\$ de l'heure

2-Contre le travail gratuit; pour la rémunération des stages à tous les niveaux d'enseignement

3-Contre toute hausse de frais dans les cégeps et les universités

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Corinne Baillargeon

Adoptée à l'unanimité

Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur la lutte à l'interne.

Proposée par Camille Gagné

Appuyée par Corinne Baillargeon

Mise en dépôt de la proposition

Demande de constatation du quorum

Perte du Quorum à 13h34 - Clôture automatique de l'assemblée.

3. Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée